



indemnisation arrêt maladie et mutuelle santé

Par **mandarine**, le **26/05/2011** à **11:32**

Bonjour, je suis infirmière libérale, il y a un an j'ai du me faire opérer du dos (hernie discale) une fois de plus on m'a bloqué presque entièrement la colonne. après un mois de convalescence dans la clinique qui m'a opéré ma mutuelle santé la swiss life à décidé que j'étais consolidé et que je devais reprendre le travail. J'ai donc du reprendre mon activité de manière prématuré au vu de mon opération et de mon état pas du tout consolidé (7h d'opération pour vissé les vertèbres une à une à des tiges de fer) car la Swiss Life ne me versé plus rien. depuis mon état a empiré, j'ai perdu tout le bénéfice de cette lourde opération puisque toutes mes douleurs sont revenues, et globalement ont empirés et certains endroits jusqu'alors sans problèmes de ma colonne me pose aujourd'hui de nouveaux souci. j' ai depuis était obligé d'arrêter mon activité sous peine de rester paralysé. Une procédure et en cours pour que la Swiss Life reconnaisse son erreur et me verse ce qu'ils auraient normalement me versé dans quelle mesure puis-je demander réparation de l'aggravation de mon état qui leur ai imputable? (ma question est tellement spécifique que je n'ai rien pu trouver sur internet). je vous remercie de votre réponse.